



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67  
Nombre de procurations : 11

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Avenant à la convention entre Dijon métropole et l'Etat sur la mise en place de l'expérimentation "Territoire Zéro Non Recours"**

En mars 2023, le Ministère des Solidarités lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur l'expérimentation du Territoire Zéro Non Recours (TZNR).

Prévue par la loi dite « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification de l'action publique locale) de février 2022 puis inscrite dans le Pacte des Solidarités 2023-2027, l'expérimentation TZNR a pour ambition de réduire les situations de non recours et ainsi permettre aux ménages de sortir de la précarité.

Dijon métropole a déposé une candidature portant sa volonté de favoriser l'accès aux droits, en prenant appui sur plusieurs séquences de travail partenariales. L'ambition de Dijon Métropole s'attache à faciliter l'accès aux allocations ciblées par l'expérimentation (Revenu de Solidarité Active, prime d'activité, Allocation Personnalisée pour le Logement) mais vise également une amélioration plus globale du rétablissement des publics dans leurs droits.

Lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt, Dijon métropole a signé, en décembre 2023, une convention avec l'Etat relative à la mise en œuvre du projet d'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours ». Cette convention rend compte de l'engagement de l'Etat à apporter des financements à hauteur de 515 000 € entre 2023 et 2026 et vient préciser les grandes actions que Dijon métropole s'engage à développer.

En déployant cette expérimentation, Dijon métropole entend réduire le non recours et renforcer l'accès aux droits sur son territoire. Pour répondre à cette ambition, des actions sont développées à destination des publics ne faisant pas valoir l'ensemble de leurs droits. Le développement de ces actions et la réussite de cette expérimentation reposent sur un partenariat solide qui, tout au long de ce projet, est renforcé.

Le démarrage de cette expérimentation permet de mieux cerner le public cible et ainsi d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en place.

D'ores et déjà, deux ambassadrices des droits réalisent des démarches d'aller vers en direction des publics identifiés comme étant éloignés des institutions et, de fait, d'un certain nombre de leurs droits. Ces démarches permettent à ces personnes d'accéder à des droits auxquels elles peuvent prétendre.

Le programme d'actions prévu par la convention initiale a évolué. L'écriture d'un avenant a donc été travaillée avec l'Etat afin d'adapter la convention aux évolutions du programme d'actions.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Le calendrier prévisionnel et le budget de mise en œuvre du projet ont été retravaillés afin de correspondre aux actions mises en place jusqu'en 2026
- L'intégralité du budget sera constituée de dépenses en fonctionnement

L'engagement financier de l'Etat n'a pas été modifié et s'élève toujours à 515 000 € pour toute la durée de la convention (2023 – 2026) dont 171 667 € pour l'exercice 2024-2025.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours » annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **de percevoir** la subvention de 171 667 € pour 2024.

SCRUTIN    POUR : 78  
              CONTRE : 0  
              DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0